

## COMMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE TRANSPORT, LA GESTION DES INFRASTRUCTURES ET L'ENVIRONNEMENT

Je suis ici en tant que président de l'ACQ-Métropolitaine. L'ACQ-Métropolitaine est une des plus grandes associations d'entrepreneurs au Québec. C'est un organisme qui représente l'ensemble de l'industrie de la construction.

Elle compte parmi ses membres des entrepreneurs généraux, des entrepreneurs spécialisés, ingénieurs, architectes ainsi que des fournisseurs manufacturiers.

Si je suis devant vous, c'est que nous avons plusieurs de nos membres qui sont entrepreneurs et qui possèdent la licence de construction #10 ou 4513. Cette catégorie de licence est pour les *entrepreneurs en installation d'appareils de chauffage localisé à combustion solide*.

Je tiens à préciser que notre position est favorable à un changement d'attitude envers nos habitudes de consommation pour un environnement plus sain et plus vert.

L'industrie de la construction est toujours en évolution constante ; que ce soit par des normes qui exigent des performances énergétiques plus élevées ou des matériaux plus écologiques.

Dans le cas présent, nous sommes favorables et nous souhaitons une modification des normes pour améliorer l'environnement mais nous nous opposons fortement au bannissement des poêles à bois

Avant d'appliquer un règlement aussi sévère, il faut être conscient du tort qu'il pourrait faire à une industrie aussi importante pour l'économie. Au Canada c'est une industrie de 188 millions de dollars et au Québec c'est 23% de ce chiffre soit, ~~4,345,000\$~~ *43,450,000* de ventes de produits incluant bois, gaz, huile.

Tel qu'il vous a déjà été démontré par l'APC, il n'est pas nécessaire de bannir les poêles à bois, mais bien de mettre une réglementation plus sévère. Avec la réglementation que vous proposez, tout ce que vous faites c'est un mal énorme à l'industrie de la construction, et tel que démontré plus haut, celle-ci représente une part importante de l'économie.

L'APC vous a déjà fait part de ce que vous devriez faire afin de mettre une réglementation adéquate pour améliorer l'environnement :

*Ce que nos membres désirent :*

- Une réglementation canadienne de type EPA comme celle adoptée aux Etats-Unis
- Des politiques qui visent à balancer l'équilibre entre les bénéfices du chauffage à combustible solide et la protection de la santé et de la sécurité publique.
- L'interdiction d'utiliser des appareils ne rencontrant pas les normes (EPA) pour inciter les utilisateurs à adopter les nouvelles technologies

Si le but de votre projet de règlement est bien d'améliorer la qualité de l'air et bien soyez assurés qu'en mettant des normes plus sévères et en apportant les solutions mentionnées, vous pourriez arriver au même but sans priver les entrepreneurs de cette part importante du marché.